

A N C I E R

www.ancier.fr

**Lettre de Liaison
Communale n° 16
Avril 2018**

8 MAI 2018 : Commémoration du 73^{ème} anniversaire de la Victoire du 8 Mai 1945

Ancrez le passé dans les mémoires : A l'occasion du 73^{ème} anniversaire de la Victoire de 1939-1945, les Élus et les Anciens Combattants rendront hommage aux soldats Morts pour la France le dimanche 8 mai. Chacun est invité à participer à ce moment de recueillement et de souvenir :

INVITATION

La Municipalité invite toute la population à participer aux côtés des Anciens Combattants et des représentants des associations du village à la Cérémonie de commémoration de la Victoire 1945 :



-  **Rendez-vous le Mardi 8 mai à 11h15** devant la Mairie.
-  **Défilé** jusqu'au Monument aux Morts
-  **Hommage aux Soldats Morts Pour la France**

Les Jeunes pourront s'associer activement à ce devoir de mémoire en pavoisant et fleurissant le Monument

Le Vin d'Honneur offert par la Municipalité clôturera cette cérémonie.

Le Mot du Maire

Madame, Monsieur, Chers concitoyens et amis,

Chaque année, c'est toujours avec un grand plaisir que j'aborde le Mois d'Avril. Pas seulement parce que c'est le retour des beaux jours...

...mais aussi parce qu'en Avril, nous avons dressé le compte administratif de l'année écoulée et, avec lui, le bilan des investissements réalisés : nos objectifs sont atteints à l'exception de la voirie légère permettant l'accessibilité de l'église dont le revêtement bi-couche n'a pas pu être terminé à l'automne ; le monocouche provisoire sera repris et achevé cette année... Exception également pour le programme de réfection des trottoirs, ceux de la rue des Chailles n'ayant été réalisés que du côté impair, le côté pair sera au programme de 2018... Enfin, la passerelle piétonne au dessus de la Dhuy, le long de la D474, est quasiment achevée. Le montage réalisé par les employés communaux, aidés quelquefois par des volontaires, est certes plus long que par une entreprise, mais cette méthode a permis de réaliser plus de 5000€ d'économies...

... et surtout parce qu'en Avril, le budget prévisionnel est voté et que nous abordons une nouvelle année pleine de promesses et d'envies pour notre village : outre l'achèvement des travaux ci-dessus, nous avons projeté de poursuivre le programme concernant la D13 avec le remplacement des rétrécissements de la Route de Corneux par un ralentisseur tel que celui réalisé Rue des Varennes et l'achèvement de notre programme de cheminement piéton en réalisant la seconde traversée de la D474 entre les Saussois et les Chailles (la 1^{ère} traversée se situant entre les Moulinots et les Craies) et en sécurisant le trajet des piétons dans la partie haute de la Rue des Craies (soit par un trottoir, soit par un chemin piéton).

Et malgré les rigueurs budgétaires, l'équipe municipale et moi-même avons toujours au cœur cette même énergie au service de notre village et de nos concitoyens...

Avec mes amitiés et espérant vous rencontrer nombreux à l'occasion du 8 Mai, Nadine Daguet.



Le Conseil Municipal s'est réuni le 26 Février 2018 sous la présidence de Nadine Daguet, Maire, qui a soumis les différents points de l'ordre du jour aux Membres du Conseil :

✓ **Approbation du compte de gestion 2017**

Le Conseil Municipal a été invité à se prononcer sur le Compte de Gestion 2017 dressé par le trésorier municipal. Considérant que les opérations effectuées du 01 janvier 2017 au 31 décembre 2017 sont régulières, le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le compte de gestion de l'exercice 2017.

✓ **Approbation du compte administratif 2017**

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Mr Robert TABOURET, doyen d'âge, a été invité à délibérer sur le Compte Administratif 2017 dressé par Mme Nadine DAGUET, Maire, et qui se clôture par un excédent de 111 036,40€, soit un excédent de 104 665,40€ en section de fonctionnement (287 781,88€ de recettes et 183 116,48€ de dépenses) et un excédent de 6 671 € en section d'investissement (153 981,79€ de recettes et 147 610,79€ de dépenses). Il convient d'ajouter à cet excédent de clôture 2017 (111036,40€) l'excédent de clôture 2016 (+25272,96€) et de retirer la part affectée à l'investissement 2016 (-27190,84€) ce qui porte le **résultat général au terme de l'exercice 2017 à + 109 118.52 €**. Mme le Maire s'étant retirée, le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le Compte Administratif 2017 et a décidé d'affecter la somme de 109 118.52 € au cpte 002 du BP 2018.

✓ **Affectation du résultat 2017**

Après avoir rappelé le résultat 2017 à affecter pour un montant de **+ 129 938.36 €** (+ 104 665.40 € d'excédent de fonctionnement de l'exercice 2017 + 25 272.96 € de résultats antérieurs reportés) Mme le Maire a proposé d'affecter la somme de 20 819.84 € au compte 1068 /recettes d'investissement et la somme de 109 118.52 € au compte 002 Report / recettes de fonctionnement. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé l'affectation des résultats de l'exercice 2017 comme ci-dessus détaillée.

✓ **Adhésion au dispositif « protection citoyenne »**

Le maire concourt par son pouvoir de police administrative au respect du bon ordre, de la sûreté, de la sécurité, de la tranquillité et de la salubrité publique sur le territoire de la commune. Afin d'apporter une action complémentaire et de proximité aux services de la Gendarmerie Nationale dans leur lutte contre les phénomènes de délinquance et d'incivilité, Mme le Maire a proposé de mettre en place sur la commune, en partenariat avec la Brigade territoriale de gendarmerie de GRAY, le dispositif « Participation Citoyenne ». Il vise à rassurer la population, améliorer la réactivité des forces de l'ordre contre la délinquance d'appropriation et accroître l'efficacité de la prévention de

proximité. Il consiste à sensibiliser les habitants en les associant à la protection de leur propre environnement par la constitution d'une chaîne de vigilance structurée pour créer des réflexes élémentaires de prévention et de signalement favorisant des interventions mieux ciblées des forces de l'ordre : les citoyens, manifestant leur esprit de responsabilité en étant attentifs aux faits inhabituels, alertent les forces de l'ordre de tout évènement suspect ou de tout fait de nature à troubler la sécurité des personnes et des biens dont ils seraient témoins. Le Conseil municipal, vu le code général des collectivités territoriales, vu la circulaire du Ministère de l'intérieur du 22/06/2011 relative au dispositif de participation citoyenne, considérant que les clauses sont satisfaisantes, a décidé à l'unanimité l'adhésion de la commune au dispositif « Participation Citoyenne » et autorisé Mme le Maire à signer le protocole « Participation Citoyenne » avec le représentant de l'État et de la Gendarmerie nationale.

✓ **Demandes de subvention pour Aménagements Qualitatifs de Sécurité dans la Traversée du Village (cheminement piéton /D474) au titre des Amendes de Police 2018 et de la D.E.T.R. 2018**

Dans le cadre du programme d'Aménagements Qualitatifs de Sécurité dans la Traversée du Village, Mr l'Adjoint aux Travaux a proposé d'achever le cheminement piéton entre le village et les Moulinots. Il a exposé les travaux requis :

1/ Aménagement d'un chemin piéton Rue des Craies (curage et busage du fossé sur 224 ml + mise en place de tout venant). Il a fait état du devis s'élevant à **21000 € HT** pour l'ensemble de ces travaux.

2/ Aménagement d'une traversée de la D474 entre la Rue des Chailles et la Rue des Saussots (matérialisation d'un passage piéton + pose d'un panneau alu A13b venant de Gray + pose d'un caisson lumineux A13b venant de Velesmes). Il a fait état des devis s'élevant à **5 047 € HT** pour l'ensemble de ces travaux.

Mme le Maire ayant précisé que pour ce faire, la Commune peut bénéficier de subventions du Département et de l'État, elle a proposé de solliciter une subvention de 6000 € au titre des Amendes de Police et une subvention de 16 749 € au titre de la DETR. Le conseil municipal a décidé à l'unanimité de valider les projets de travaux d'investissement ci-dessus, d'inscrire les crédits nécessaires au Budget Primitif 2018, de solliciter l'accord de Mr le Président du Conseil Départemental de la Haute-Saône pour leur réalisation sous la maîtrise d'œuvre de la commune, de solliciter les subventions Amendes de Police pour 6000 € et DETR pour 16749 € et d'autoriser Mme le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette opération.

✓ **Ouvertures de crédits en investissement en l'attente du vote du Budget Primitif 2018**

Conformément à l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités territoriales Mme le Maire a sollicité du Conseil Municipal, l'autorisation de mandater des dépenses d'investissement dans l'attente du vote du Budget Primitif 2018, soit 410.00 € à l'article 165/16-Dépôts et cautionnements reçus ; 1 661.16 € à l'article 2188/21-Autres immobilisations corporelles ; 69.99 € à l'article 21578/21-Autres matériels et outillage. Autorisation accordée à l'unanimité.

✓ **Demandes de subventions pour voyages scolaires**

Mme le Maire a fait part des demandes de subventions présentées en vue du financement de voyages scolaires par Mrs BONNAVENTURE Dominique (pour un enfant) et BONNAVENTURE Sébastien (pour un enfant). Les familles ayant fourni l'attestation parentale ainsi que l'attestation de participation délivrée par le chef d'établissement pour chaque enfant, il a été convenu à l'unanimité d'allouer une subvention de 30 € par année scolaire et par élève (de la maternelle au collège inclus) et de prélever ces sommes à l'article 6574 du BP 2018.

✓ **Modification de la durée hebdomadaire de service supérieure à 10% d'un poste permanent**

Considérant le non renouvellement du poste d'adjoint administratif en contrat CAE (20 heures/semaine) et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité a décidé, à compter du 1^{er} avril 2018, de

supprimer le poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe à temps non complet à hauteur de 15 heures hebdomadaires (15/35^{ème} de temps plein) et de créer un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps non complet à hauteur de 17 heures hebdomadaires (17/35^{ème} de temps plein)

✓ **Approbation des nouveaux statuts de la Communauté de Communes Val de Gray**

Mme le Maire ayant donné lecture des nouveaux statuts de la CCVG et rappelé que ces modifications interviennent suite à la loi n°2015-991 du 7 août 2015, dite NOTRe, et l'arrêté préfectoral fixant les compétences de la CCVG au 01/01 2018, le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité les nouveaux statuts de la Communauté de Communes Val de Gray.

✓ **Approbation des ACTP définitives 2017**

Mme le Maire a donné lecture du tableau des ACTP définitives approuvées en Conseil Communautaire le 12 décembre 2017 et rappelé que la commune d'Ancier a versé la somme de 13 431.85 € à la Communauté de Communes Val de Gray au titre des ACTP 2017. Le Conseil a approuvé à l'unanimité les ACTP définitives 2017.

✓ **Questions diverses**

Compte tenu du contexte budgétaire de plus en plus contraint, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de ne pas accorder de subvention pour la taxe d'apprentissage, pour l'ADAPEI et pour l'Association Française des Sclérosés en Plaques.

*Le Conseil Municipal s'est réuni le **04 Avril 2018** sous la présidence de Nadine Daguet, Maire, qui a soumis les différents points de l'ordre du jour aux Membres du Conseil :*

✓ **Vote des trois taxes 2018**

Considérant l'état nominatif des taux d'imposition des trois taxes (habitation, foncière bâti et foncière non bâti) pour l'année 2018 et du montant des produits assurés, sur proposition de Mme le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité a décidé de ne pas modifier les taux de références applicables aux bases établies pour 2018, soit le maintien des taux de **5.07 %** pour la Taxe d'habitation, **12.81 %** pour la Taxe foncière bâti, **29.20 %** pour la Taxe foncière non bâti.

✓ **Budget Primitif 2018**

Mme le Maire a présenté le Budget Primitif 2018 qui s'élève à 308 069 € en dépenses et recettes de Fonctionnement et 173 841 € en dépenses et recettes d'Investissement. Le Budget Primitif 2018 présenté en équilibre et dont les crédits sont votés par chapitre a été adopté à l'unanimité.

✓ **Approbation des ACTP provisoires de la CCVG 2018**

Mme le Maire a donné lecture du tableau des ACTP provisoires 2018 approuvées le 13/02/2018 en Conseil Communautaire, rappelant que la commune d'Ancier a versé la somme de 13 431.85 € à la CCVG au titre des ACTP 2017, somme reconduite pour 2018. Le Conseil

Municipal, à l'unanimité, a approuvé les ACTP provisoires 2018 de la CCVG.

✓ **Résiliation de l'adhésion à la COFOR à partir de 2018**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de résilier l'adhésion à la COFOR Haute-Saône (formations dans la gestion des domaines forestiers et filières Bois) considérant que la gestion de la forêt communale est assurée par l'ONF et la superficie du bois ne justifie pas une telle adhésion.

✓ **Vente d'herbe sur pied parcelles ZB1, ZB 5 et ZB 15 (23 hectares) par adjudication amiable**

A l'unanimité, Le Conseil Municipal a décidé de mettre en vente l'herbe croissant sur les parcelles ZB1, ZB 5 et ZB 15, Lieudit Les Marraux par adjudication amiable, a accepté la recette que cette vente va générer pour le montant qui sera retenu par la commission, a décidé d'imputer cette recette à l'article 7028 du BP 2018, a autorisé Mme le Maire à prendre toutes dispositions concernant ce dossier et a désigné Marie-Rose MOISSON, Elisabeth BONNAVENTURE, Gérard BARGHIONI et Robert TABOURET, membres de la commission locale d'ouverture des plis sous la présidence de Nadine DAGUET, Maire.

- Les infos - Les infos - Les infos - Les infos -

TRAVAUX DE JARDINAGE ET BRICOLAGE

Selon arrêté préfectoral, les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de 9h à 12h et de 14h à 19h30
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

VIGILANCE CITOYENNE

Le dispositif, qui sera officiellement mis en place très prochainement dans notre commune, sera le premier à être effectif dans le territoire de la Communauté de Communes val de Gray: Une trentaine de nos concitoyens se sont portés volontaires pour assurer cette vigilance ; la convention est actuellement à la signature de M. le Préfet ; 15 panneaux de prévention ont été réalisés par l'entreprise Berger Sérigraphie à Arc-les-Gray et seront installés par les employés communaux.

LE 23 MAI : LES FREQUENCES DE LA TNT CHANGENT

Afin de libérer des fréquences pour favoriser la connectivité des territoires en Très Haut Débit Mobile, plus de 3400 fréquences de la TNT doivent être réaménagées. Pour notre territoire, **cette opération aura lieu dans la nuit du 22 au 23 mai 2018**. Elle pourra éventuellement perdurer pendant 2 à 3 jours.

LES CHANGEMENTS DE FRÉQUENCES CONCERNENT TOUS LES TÉLÉSPECTATEURS RECEVANT LA TÉLÉVISION PAR ANTENNE RÂTEAU : Le 23 mai, il leur suffira d'effectuer une RECHERCHE DES CHAINES sur l'ensemble des postes de TV à partir de la télécommande du poste. Si malgré cela, la totalité des chaînes n'a pas été retrouvée, une aide à la réception pourra alors être accordée sans condition de ressources et sur facture des travaux réalisés : 120€ maximum pour adapter l'antenne râteau individuelle et 250€ maximum pour passer à la réception par satellite, câble, ADSL ou fibre optique.

Retrouvez tous les renseignements sur www.recevoirlatnt.fr

OU appelez le 0970 818 818 (appel non surtaxé) OU en Mairie

Les foyers équipés ADSL, fibre optique, satellite et câble ne sont normalement pas concernés. Si toutefois ils perdaient des chaînes, ils devront contacter leur fournisseur pour connaître la marche à suivre.

POUR ETRE PRET LE 23 MAI

AVANT : vérifiez sur RECEVOIRLATNT.FR si vous êtes concerné par le changement de fréquences le 23 mai

LE JOUR J : effectuez une recherche des chaînes sur chacun des postes reliés à l'antenne râteau

APRES : si des problèmes de réception persistent, vérifiez sur RECEVOIRLATNT.FR ou appelez le 0970 818

1918 - 2018 : LE CENTENAIRE

2018 marquera le centenaire de l'Armistice de la Grande Guerre... Pour cet événement, avec le soutien de la Municipalité, Claude Combet et Jean-Paul Boulère ainsi qu'une dizaine de personnes ont émis le souhait de réaliser une exposition intitulée « **Soldats d'Ancier : Mémoires des Familles** », avec pour objectif de transmettre aux générations suivantes le souvenir concret de ce que cette guerre a réellement représenté pour les familles d'Ancier ; pour éviter qu'un jour, il n'y ait plus personne pour raconter ce que leurs grands-pères et leurs grands-mères ont vécu au quotidien durant ces terribles années. Ils invitent toutes les personnes comptant un ou plusieurs soldats de la Grande Guerre parmi leurs ascendants ancierois, morts au combat ou revenus de l'enfer, à rejoindre ce groupe de travail le **mardi 29 mai à 15h** à la Mairie, salle du Conseil. L'exposition sera visible les 10 et 11 novembre à la salle des Fêtes où se tiendra le banquet organisé par la Municipalité à l'issue de la cérémonie commémorative, puis sera transférée en Mairie, Salle du Conseil, pour les semaines suivantes.

BOIS DE CHAUFFAGE A DISPOSITION

La Commune met gratuitement à disposition de toutes personnes domiciliées à Ancier, et pour son usage personnel, du bois de chauffage à façonner avant exploitation d'une coupe de peupliers. Contacter Michael Daguet avant le 15 mai (06.81.84.04.33) Attribution à compter du 16 mai.

Recensement des Jeunes de 16 ans



Tous les jeunes, garçons et filles, nés en 2002, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile dans les 3 mois qui suivent le 16^{ème} anniversaire. Il leur sera remis une attestation de recensement qu'il faudra conserver précieusement (indispensable pour l'inscription à tous les examens ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique : CAP, BEP, BAC, permis de conduire...). Pièces à fournir : une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport ou tout autre document justifiant de la nationalité française), un livret de famille, un justificatif de domicile.

Mairie d'Ancier :

13, rue Simon Gauthiot - 70100 Ancier - Tél 03.84.64.84.66 - Email : mairieancier@wanadoo.fr

Ouverture du secrétariat de mairie :

Le lundi et le mercredi de 8h30 à 12h30 - Le mardi de 13h30 à 18h30 - Le vendredi de 13h30 à 16h30.